

Et si le personnel enseignant faisait partie de la solution?

Je suis toujours étonnée d'entendre que le ministre et les Centres de services scolaires sachent mieux que le personnel enseignant ce qui est le mieux pour la réussite des élèves.

Des solutions telles que l'intégration d'élèves en classe régulière, telles que des approches pédagogiques déployées dans plusieurs écoles et à haut coût, telles que la concertation obligatoire sans besoin spécifique des enseignantes et enseignants sont sans cesse imposées au personnel enseignant.

Je suis toujours étonnée que le personnel enseignant ne soit pas associé aux réflexions qui feraient du système d'éducation, un lieu où il ferait bon apprendre. Souvent, on préfère imposer des orientations sans égard à la consultation, sans égard à l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Je suis toujours étonnée de rencontrer les enseignantes et enseignants et de constater leur état profond de découragement et d'épuisement face à leur profession.

Tristement, les directions d'école et de centres n'ont plus de temps à consacrer à leurs équipes, à leurs écoles et centres. Tristement, l'administration et la gestion ont pris le dessus sur l'accompagnement, sur la supervision pédagogique, sur la présence au quotidien auprès du

personnel, mais aussi des élèves dont les besoins ne cessent d'augmenter.

Je suis donc fort étonnée de lire, encore une fois, que notre cher ministre Drainville mette sur la table un projet de loi qui, mis à part le rebrassage de structures, n'apportera en rien l'air frais dont l'éducation au Québec a besoin. Encore une fois, ce projet de loi insinue un énorme manque de confiance aux enseignantes et enseignants en leur imposant des formations sans égard à leurs besoins comme professionnelle et professionnel.

Assez, c'est assez! Nous sommes dans une période importante avec la négociation nationale et la négociation locale. Nous avons l'espace médiatique et nous avons l'espace de visibilité. Faites-vous entendre, manifestez-vous, portez votre tee-shirt, portez votre bandana, informez-vous sur la mobilisation.

Il est temps que ça change en éducation et il faut signifier à notre gouvernement et à nos centres de services scolaires que les profs sont bien là!

Natacha Blanchet

Présidente
natacha.blanchet@segp.ca



Élections 2023

Faisant suite à l'annonce des élections au conseil d'administration du SEGP (CSQ) le 17 avril dernier, nous avons l'honneur de vous annoncer que mesdames **Natacha Blanchet** et **Nathalie Dionne** sont respectivement réélues par acclamation aux postes à la présidence et à la trésorerie.

Madame Blanchet est réélue pour un troisième mandat de trois ans et madame Dionne pour un quatrième mandat de trois ans (dont deux mandats de deux ans).

Toutes nos félicitations !

Nancy Dubé

Présidente du comité d'élection

Dix bonnes raisons pour aller manifester à Québec le 10 juin !

Le 5 avril dernier, l'équipe de négociation de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a assisté à un triste spectacle, soit la présentation d'un document faussement qualifié par la partie patronale. « Des propositions bonifiées prétendant vouloir faire progresser la négociation vers un règlement rapide et mettre de l'avant des mouvements pour répondre aux objectifs contenus dans les demandes syndicales ». Le document contenait, au mieux, des précisions sur son dépôt d'origine du 15 décembre 2022. Vous trouverez, d'ailleurs, ce document contenant 18 propositions via le lien suivant : [Dépôt patronal 5 avril 2023](#) ou sur le site Internet du SEGP (CSQ), section Négociation 2023/Autres documents.

Encore une fois, il s'agit manifestement d'une manœuvre de négociation stratégique afin de berner l'opinion publique et de laisser croire que, tel un bon père de famille, le gouvernement veut améliorer le sort de son personnel enseignant en améliorant ses conditions de travail alors qu'il n'en est rien, au contraire !

Voici donc 10 bonnes raisons apportées par la partie patronale pour aller manifester le 10 juin prochain à Québec entre enseignantes et enseignants qui vous donnez quotidiennement corps et âme pour la réussite des élèves.

Alléger la tâche

La partie patronale veut :

1. Encourager la prise en charge de cours et leçons en plus de ceux déjà confiés dans le cadre de la tâche éducative annuelle.
2. Réviser (*lire à la hausse*) le temps moyen d'enseignement au secondaire et à la formation professionnelle (FP).
3. Permettre à l'employeur d'assigner du perfectionnement, des activités de concertation ou du travail collaboratif en fonction des besoins déterminés par la direction, et ce, en sus de la tâche annuelle (exemple : en dehors des 200 jours de travail).
4. À la formation professionnelle (FP) et à l'éducation des adultes (EDA), permettre à l'employeur d'assigner les enseignantes et enseignants les soirs et les fins de semaine en retirant l'amplitude (à la FP) et en élargissant la semaine régulière de travail. (Demande n° 13)

Améliorer la composition des groupes

La partie patronale veut :

5. Retirer tous les motifs de dépassement pour

permettre de dépasser le nombre d'élèves maximum permis dans un groupe, peu importe la raison.

6. Veut abolir la pondération *a priori* de tous les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui sont intégrés dans les classes ordinaires.

L'attraction et la rétention

La partie patronale veut :

7. Décider de l'affectation du personnel enseignant légalement qualifié à la guise de la direction, tout au long de l'année, sans se soucier de certaines règles habituelles comme l'ancienneté, prétextant que cela est au service de la réussite des élèves.
8. Convenir de moyens visant l'amélioration de la présence au travail et la déjudiciarisation des litiges en matière d'invalidité.
9. Laisser les centres de services scolaires utiliser, à leur guise, les sommes du perfectionnement non utilisées pendant une année lors de l'année suivante, sans égard aux règles convenues localement. (Demande n° 3)
10. Octroyer des contrats à temps plein à des enseignantes et enseignants qui, autrement, auraient bénéficié de contrats à temps partiel, mais en revoyant l'affectation et l'accès à la permanence pour ceux-ci. (Demande n° 6)

Comme vous pouvez le constater, un fossé important nous sépare en ce qui a trait aux solutions qui doivent être mises de l'avant pour améliorer vos conditions de travail et, incidemment, la réussite des élèves. Il est urgent de se mobiliser pour appuyer nos revendications et vous pourrez le faire en participant massivement à la manifestation du 10 juin prochain à Québec! Venez avec votre conjointe ou conjoint et vos enfants, ce sera l'occasion de porter votre voix pour que cesse ce manque de reconnaissance flagrant pour notre profession. Profession essentielle à la relève de demain.

Pour que les choses changent, nous devons être solidaires et envoyer un message clair au gouvernement, à savoir que ses propositions soi-disant bonifiées sont simplement le reflet de son insouciance, de son manque d'audace et de créativité ainsi que de sa gestion comptable de l'éducation au Québec.

Natacha Blanchet

Présidente

natacha.blanchet@segp.ca

Inspiré de la FSE

Manifestation du 10 juin 2023 à Québec

**Objectif : 160 participant(e)s,
enseignant(e)s avec leur famille
et leur conjoint(e)**



Pour vous inscrire, utilisez le code QR :

**L'horaire précis de départ sera envoyé aux
personnes inscrites.**



Transport en autobus pour se rendre sur les plaines d'Abraham :

7 h 30 : Départ de l'École secondaire de Dégelis

Circuit :

- Arrêt quartier Notre-Dame-du-Lac à l'école Notre-Dame
- Arrêt quartier Cabano à l'école Gérard-Collin
- Arrêt à Saint-Louis-du-Ha! Ha! à l'école Georges-Gauvin

8 h : Départ de l'École secondaire de Trois-Pistoles

Circuit :

- Arrêt à L'Isle-Verte à l'église
- Arrêt à Cacouna à l'école Vents-et-Marées

8 h 30 : Départ de l'École secondaire de Rivière-du-Loup

Circuit :

- Arrêt à Saint-Pascal au Restaurant de la Montagne
- Arrêt à La Pocatière à la Maison touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

Un dîner et des collations seront servis à cette occasion.

Journées de suppléance pour la correction des épreuves ministérielles de fin d'année 2022-2023

Les règles budgétaires de fonctionnement prévoient la **mesure 15130** qui contribue au financement de journées de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction ou l'administration des épreuves ministérielles. À cette mesure s'ajoutent les libérations obtenues avec l'annexe 5 de la nouvelle Entente nationale pour la correction des épreuves obligatoires au primaire. Malgré l'échéance de la convention collective le 31 mars dernier, la reconduction de cette annexe est confirmée.

Voici le résumé des journées de libération financées par le ministère de l'Éducation pour la **correction des épreuves obligatoires** et **l'administration de l'épreuve unique de langue seconde au secondaire** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves :

Niveau	Épreuves	Mesure 15130	Annexe 5	Total des journées de libération
4 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée	Une demi-journée	Une journée et demie
6 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Une journée	Une journée	Deux journées
2 ^e année du secondaire	Épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement (écriture)	Une demi-journée		Une demi-journée
5 ^e année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion	Une demi-journée		Une demi-journée

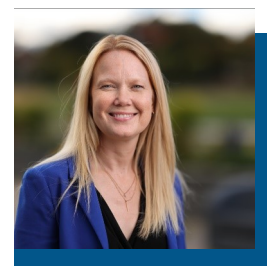
Pour le **Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs**, par souci d'équité, la distribution des sommes allouées en lien avec la mesure 15130 se fera selon le nombre de copies d'épreuves à corriger par groupe.

L'obtention de temps de libération additionnel au primaire est une revendication que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) défend depuis de nombreuses années.

Advenant le non-respect de l'annexe 5, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Marcella Dube

Conseillère en relations du travail
marcella.dube@segp.ca



Source : FSE

Formation sur l'assurance-emploi

Une **formation** sera donnée sur l'**assurance-emploi** pour le personnel enseignant à statut précaire (**suppléance occasionnelle et contrat à temps partiel**) en vue de la **déclaration de l'été**, donnée en collaboration par Mario Labbé, conseiller - Service de la sécurité sociale - Droits parentaux et assurance-emploi à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et Marcella Dubé, conseillère en relations du travail au SEGP (CSQ).

Vous recevrez bientôt une infolettre pour vous inscrire.

Quand et où ?

Date : 12 juin 2023

Heure : 17 h à 18 h 30, en virtuel Zoom

Marcella Dubé

Conseillère en relations du travail

marcella.dube@segp.ca

Entente pour le personnel enseignant à statut précaire

Récemment, des enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (CSS) ont vu des modifications quant à la rémunération de certaines périodes de suppléance.

Dans le cadre de l'entente hors convention *Projets et mesures visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant 2022-2023*, une modification des modalités de rémunération de la suppléance occasionnelle du **personnel enseignant sous contrat à temps partiel, légalement qualifié, du secteur des**

jeunes a été négociée pour la présente année scolaire.

Cette entente prévaut pour l'ensemble des syndicats affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), mais le CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup a été plus proactif dans son application, ce pourquoi la procédure n'est pas encore effective au CSS du Fleuve-et-des Lacs.

Ainsi, au lieu des dispositions prévues aux paragraphes A) et B) de la clause 6-7.03, l'entente prévoit une rémunération à la minute selon la formule ci-dessous :



(Rangement dans l'échelle unique [clause 6-5.03] / 1 000) / 60 x nombre de minutes de remplacement dans une journée

**Par exemple : une enseignante à l'échelon 7 réalise 3 périodes de 60 minutes de remplacement
 $60 \times 259 / 1000 / 60 \times 180 \text{ minutes} = 180,78 \$$**

L'entente indique également que cette formule de rémunération ne peut avoir pour effet, sur une base annuelle, de réduire la rémunération du personnel enseignant par rapport aux dispositions prévues à la convention collective. Si vous croyez que ces nouvelles dispositions vous affectent négativement, n'hésitez pas à nous interpeller.

Enfin, nous sommes toujours en discussion avec le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-

Loup pour tenter de gérer cette situation de la manière la plus efficiente possible.

Surveillez nos publications sur les réseaux sociaux pour vous tenir informés.

François Dupont

Conseiller en relations du travail

francois.dupont@segp.ca



Une première session régionale ACTES réussie!

Une trentaine de participantes et participants faisant partie de l'enseignement, du personnel professionnel, des personnes-ressources provenant d'organismes et des deux centres de services scolaires du territoire ont participé à la première session régionale ACTES du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ), le 20 avril dernier. Différents ateliers animés ont été donnés par des agents du milieu, dont Re-Source Famille du Témiscouata, Carrefour jeunesse-emploi de Témiscouata, les réalités RIDT et Co-éco ainsi que les bassins versants du fleuve Saint-Laurent.

De plus, des représentantes et représentants de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont présenté différents sujets qui ont permis de bien comprendre les enjeux environnementaux et autochtones régionaux. La journée s'est avérée un franc succès et a permis à tout un chacun de repartir avec des idées pour déployer les valeurs du Mouvement ACTES dans leur milieu respectif.

Pour vous inscrire au groupe fermé Facebook ACTES SEGP (CSQ), veuillez utiliser le code QR ci-dessous.



Pour le comité ACTES du
SEGP (CSQ),

France Bélanger



Première édition d'une « soirée festive » du comité des jeunes

Le 6 avril dernier avait lieu la première édition de la soirée festive organisée par le comité des jeunes du SEGP (CSQ). Une quarantaine d'enseignantes et d'enseignants étaient présents.

Line Camerlain, première vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) nous ont fait l'honneur de leur présence et ont partagé toutes deux un discours bien senti sur l'importance de la relève syndicale.

Merci aux membres du comité des jeunes : Pierre-André Fournier-Bérubé, président, Tania Bélanger, Maxime Belzile et Isabelle Landry pour cette organisation exceptionnelle.

Natacha Blanchet

Présidente
natacha.blanchet@segp.ca



Votre comité sociopolitique vous entretient sur : Privatisation et sous-traitance : toujours bien présentes

Depuis près de 20 ans les partenariats public-privé (PPP) sont assez fréquents au Québec et ailleurs dans le monde. La mise en place de ces PPP ne fait pas l'unanimité, même si de grandes organisations comme la Banque mondiale et l'OCDE y voient des avantages. Cependant, en ce qui concerne la privatisation et la sous-traitance (PST) dans les services publics (qui sont des pendants plus ou moins directs des PPP), il y a une quasi-unanimité dans le monde syndical pour reconnaître que celles-ci sont surtout néfastes.

Les PST dans les services publics ont des effets sur plusieurs acteurs socio-économiques tels que : la société en général, la population, les travailleuses et travailleurs et les syndicats.

Les PST affectent la société par un certain désengagement de l'État qui entraîne une accentuation des inégalités et le développement de systèmes à « plusieurs vitesses », et ce, sans de réels avantages financiers. De plus, pour la population, il est fréquent que la méconnaissance par les sous-traitants et des réels besoins des usagères et usagers, entraîne une détérioration de la qualité des services offerts.

En ce qui concerne les travailleuses et travailleurs du secteur public, les PST accentuent la précarité et l'instabilité. Ce qui crée une pression supplémentaire sur le personnel des différents réseaux qui finissent par quitter leurs emplois, accentuant de fait la pénurie de main-d'œuvre.

Cette situation entraîne une diminution des travailleuses et travailleurs syndiqués (le personnel des sous-traitants étant rarement syndiqué). Donc, cela se reflète par une fragilisation des unités de négociation et du rapport de force vis-à-vis l'employeur.

Afin de contrer la tendance mondiale aux PST, le monde syndical a utilisé différentes stratégies pour tenter de ralentir la détérioration des services publics. Que l'on parle d'actions d'opposition, de défensive, d'abstention ou d'offensive, cela fait son petit bout de chemin, mais la tendance est difficile à renverser ou même juste ralentir. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir des actions sociopolitiques afin de maintenir une offre de services publics de qualité.

Dans cet état d'esprit, la CSQ travaille présentement à l'élaboration d'un guide et de la formation s'adressant aux syndicats locaux afin qu'ils puissent réaliser des gestes concrets pour préserver la qualité des services publics offerts.

Pour conclure, le monde syndical doit demeurer à l'affût pour limiter les PST. De plus, pour maintenir des services de qualité, cela prend des conditions de travail adéquates pour tout le personnel des services publics. Donc, moins de PST + meilleures conditions de travail = meilleurs services à la population.

Pour le comité sociopolitique,

Pascal Mallette

Assemblée générale des membres—30 mai 2023

Veillez noter qu'une **importante assemblée générale des membres** du SEGP (CSQ) aura lieu le **mardi 30 mai 2023**, à **17 heures** en virtuel Zoom. La convocation vous parviendra bientôt.

Les enjeux de l'heure seront abordés :

- **Projet de loi 23 : réforme Drainville en éducation**
- **Négociation nationale : intersectorielle et sectorielle**
- **Mobilisation**

Sachez que vous devez être membre de votre Syndicat pour y assister. Veuillez contacter Stéphanie Paradis au stephanie.paradis@segp.ca qui vous enverra le lien électronique pour le devenir.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre,

 **On est là.**
NÉGO 2023

Natacha Blanchet
Présidente
natacha.blanchet@segp.ca

À compter de

Dire qu'une loi, une tarification, une politique ou une convention collective entre en vigueur *à compter du* 1^{er} juin 2023 est une erreur.

Le terme *à compter de* s'utilise avec des verbes qui expriment une action pouvant s'étendre dans le temps. Il a le sens de « dès, depuis ».

Lorsqu'il s'agit d'une action qui se produit à un moment précis dans le temps, on évitera cette expression. On dira alors qu'une loi, une tarification ou autre entre en vigueur *le* 1^{er} juin 2023 ou, de façon moins précise, *en* juin 2023.

Exemples :

L'installation de vos pneus d'été s'effectuera **le** 5 mai prochain.

Il quitte définitivement le pays **en** septembre 2024.

L'augmentation des frais de service prendra effet **le** 15 juin 2023.

Des travaux perturberont la circulation sur l'autoroute **à compter de** lundi prochain.

La nouvelle convention collective s'appliquera **à compter du** 1^{er} septembre 2023.

À compter de septembre prochain, une nouvelle politique encouragera l'accession à la propriété.

Impact

Le nom *impact* est toujours considéré comme un anglicisme lorsqu'il est utilisé comme synonyme de *conséquence*, *résultat*, *répercussion* ou *influence*, même si on le voit fréquemment employé de cette façon. Un impact doit normalement impliquer un effet d'une grande violence.

Il en va de même pour le verbe *impacter*, qui est utilisé à mauvais escient lorsqu'il s'agit d'« avoir un effet, des conséquences, une influence généralement négative sur quelque chose ». Ce n'est que dans le domaine médical que ce verbe est employé adéquatement pour décrire un type d'intervention chirurgicale. Parmi les multiples solutions de rechange qui permettent de remplacer *impacter* se trouvent : *avoir de l'influence (des répercussions, un effet, une incidence) sur*, *avoir une importance pour*, *concerner*, *percuter*, *peser sur*, *se faire sentir sur*, *viser*. D'autres apparaissent ci-dessous :

Exemples :

La crise économique **modifie** la rentabilité. (et non : *impacte* la rentabilité)

Cette forme de pollution pourrait **nuire à** la qualité de l'air. (et non : *impacter* la qualité)

Des événements de ce genre **influencent** notre vie. (et non : *impactent* notre vie)

Il s'agit d'une décision qui va **toucher** le personnel enseignant. (et non : *impacter* le personnel)

La hausse du prix de l'essence **joue un rôle dans** la diminution de la fréquence du service. (et non : *impacte* la diminution)

Source : Martine Lauzon, réviseure, CSQ

DANS CE BULLETIN			
Et si les enseignantes et enseignants faisaient partie de la solution?	1	Entente pour le personnel enseignant à statut précaire	5
Élections 2023	1	Une première session ACTES pour le SEGP (CSQ) réussie!	6
Dix bonnes raisons pour aller manifester à Québec le 10 juin!	2	Première édition d'une « soirée festive » du comité des jeunes	6
Informations sur la manifestation à Québec le 10 juin 2023	3	Privatisation et sous-traitance : toujours bien présentes	7
Journées de suppléance pour la correction des épreuves	4	Assemblée générale des membres-30 mai 2023	7
Formation sur l'assurance-emploi	5	Capsule linguistique	8



Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter : 418 862-8544 | www.segp.ca

Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.